

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2024

CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AUX OUTRE-MER - (N° 2471)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Gouffier Valente et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article premier de la Constitution, les mots : « , de race » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de « race » a été introduit dans la Constitution en 1946, après le nazisme, pour indiquer que toute race était égale, pour mettre fin aux discriminations et rejeter les théories racistes. Toutefois, la persistance de sa mention est aujourd'hui mal comprise, à rebours de l'intention initiale.

Il est donc proposé de supprimer ce terme de l'article premier.